

MODE OPERATOIRE





Contexte

Suite à une cessation d'activité ou modification du statut du client, l'encours de prêt existant est toujours sur profil client alors que celui-ci n'a plus d'activité professionnelle, ce qui à pour conséquences:

- ✓ UNE IMPOSSIBILITÉ D'EFFECTUER LA RÉVISION ANNUELLE
- ✓ UN REJET DE NOTATION
- ✓ LES GARANTIES ET ASSURANCES SONT TOUJOURS AU NOM DE CÉDANT

Exemples de cas identifiés :

Exemple 1 : Cession d'activité d'un client pour cause de retraite → reprise de l'exploitation par son épouse (même foyer fiscal)

Exemple 2 : Client a contracté des prêts alors qu'il était « Entrepreneur Individuel», il modifie son statut El → Société pour la même activité. Notre client El devient l'associé principal et gérant de la Sté. Les encours de prêt restent sur le profil de l'El, un nouveau profil est créé pour la nouvelle Sté

Exemple 3: dans le cas d'une fusion de 2 Stés (Absorption, Intégration fiscale pour des Holdings,...)

Exemple 4: dans le cas d'une indivision



Process actuel

Absence de mode opératoire

Démarches effectuées par le réseau :

- ☐ Modification du n° de compte de prélèvement : aucun avenant n'est mis en place
 - → les encours restent sur le profil du cédant alors qu'il n'y a plus de N° de SIREN et les échéances sont prélevés sur le compte du nouvel exploitant
- ☐ Modification du N° de SIREN sur le profil du Cédant
 - → rejet de notation sur le profil du cédant (pas de possibilité de saisir 2 fois le même n° de siren)

Aucun avenant n'est envoyé et signé par le client - aspect juridique non traité

Aucune saisie n'est effectuée sur le profil du client et sur Visio

la base de donnée est de ce fait inexacte



Nouveau process

Déléguer à ECUREUIL CREDIT la rédaction des avenants de personnes si accord délégataire

- Process CEGEE : Voir détail mode opératoire slides suivants
 - Ce process permet de prendre en compte une modification des personnes tenues au remboursement du crédit sans recourir à une nouvelle instruction sous DEFI.
 - o Cette prestation donne lieu à la perception de la tarification CEGEE en vigueur.

Process Ecureuil Crédit :

- o Réception de la demande de prestation via Visio
- Rédaction de l'avenant avec envoi au client
- Transfert des encours sur le nouveau profil

NB: les documents numérisés et envoyés à Ecureuil Crédit lors de la prestation Visio sont archivés et conservés en format numérique par le prestataire d'Ecureuil Crédit.



Mode opératoire

1/2

- Qualifier la demande (N° de prêt, type d'avenant, date d'effet)
- Vérifier la présence d'encours de prêt professionnel du cédant
- Vérifier l'absence d'incident (FCC FIBEN) / impayé, gestion Ctx du cessionnaire
- Collecter toutes les pièces du DRC du cessionnaire
- Recueillir les différents documents nécessaires à l'analyse :
 - O Tout document sous seing privé ou authentique justifiant la cession d'activité, derniers documents comptable ou prévisionnel du cessionnaire....
- Analyser le nouveau dossier et le risque : vérifier que le cessionnaire sera en capacité d'assurer la charge d'emprunt en tant qu'acteur principal
- Analyser les garanties et les adapter au nouvel emprunteur :
 - Si caution personne morale, joindre le courrier d'acceptation de la nouvelle prise de garanties
 - Si caution personne physique, refaire 1 nouvel acte de caution
 - Si suretés réelles, les adapter au nouvel emprunteur
 - Modifier le nantissement si nécessaire



Mode opératoire

2/2

- Mettre en place les Assurances sur prêt
- Transmettre le dossier au délégataire pour décision via la prestation My Flow *

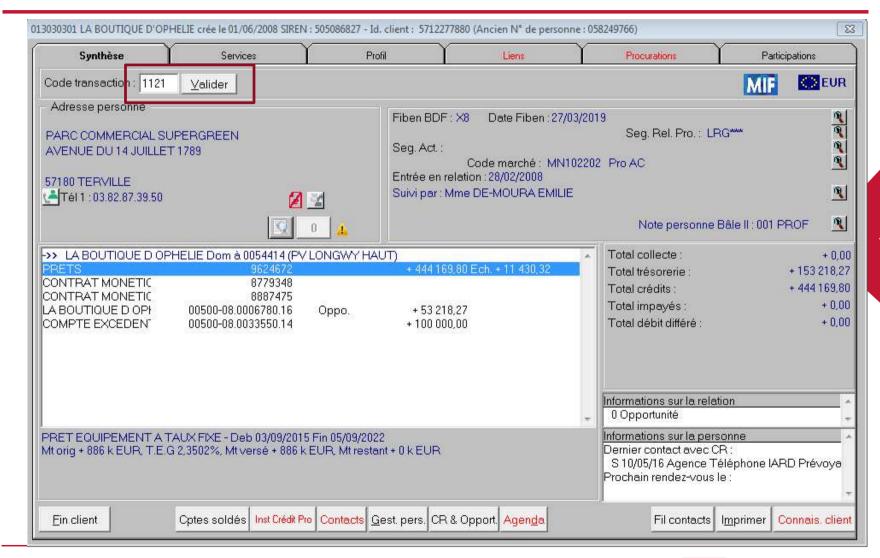
Créer une demande Client →



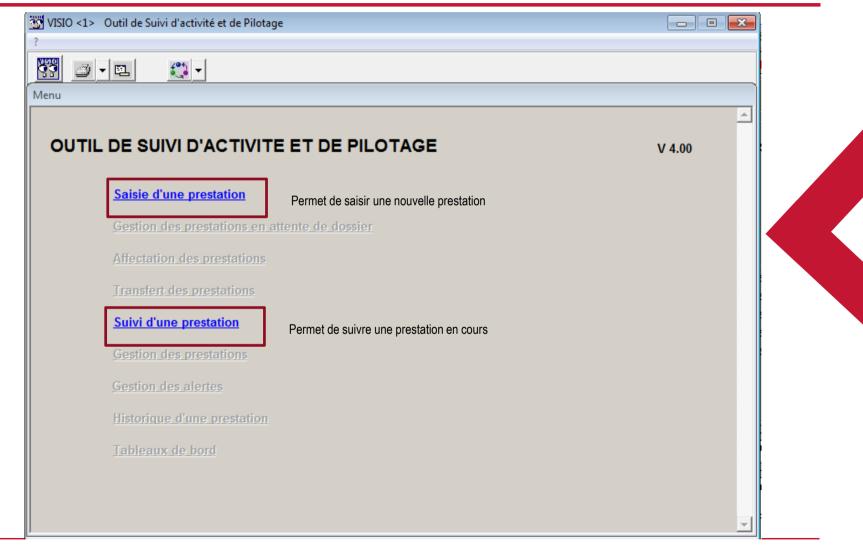
- Suivi de l'avancement du dossier via MyFlow
- ❖ A réception de l'accord du délégataire, compléter le document AGIL CRE039, saisir la demande vers Ecureuil Crédit via une prestation Visio 1121 et adresser par mail au format PDF tous les documents nécessaires à la rédaction de l'avenant à l'adresse suivante : ec-b-cegeebdd@ec.caisse-epargne.fr

*le Mode opératoire MyFlow disponible sous Easynet

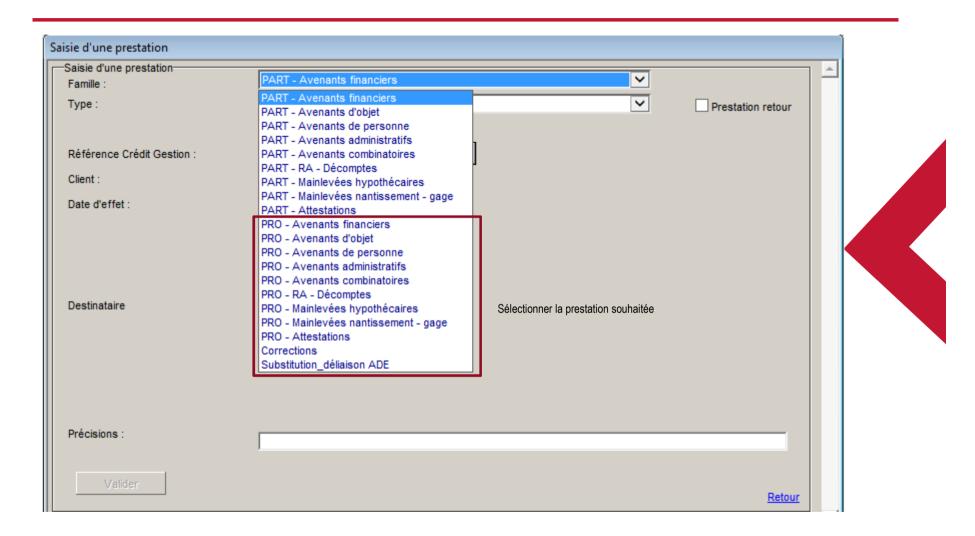




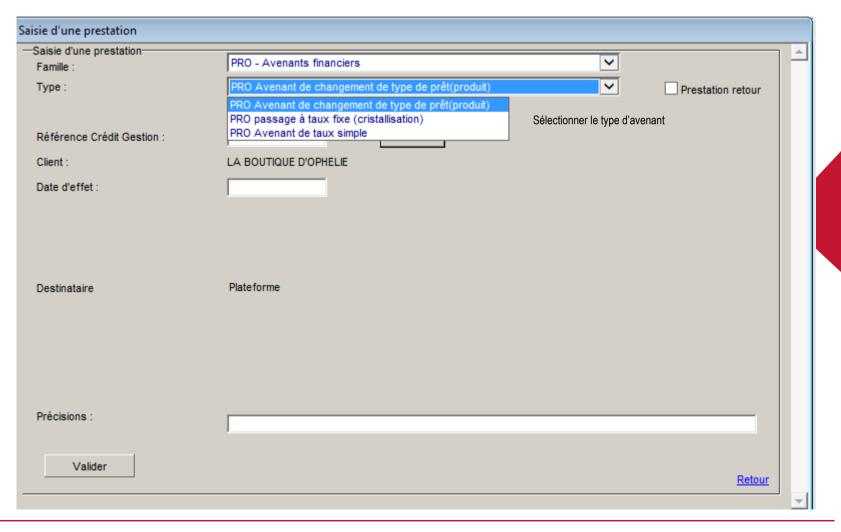




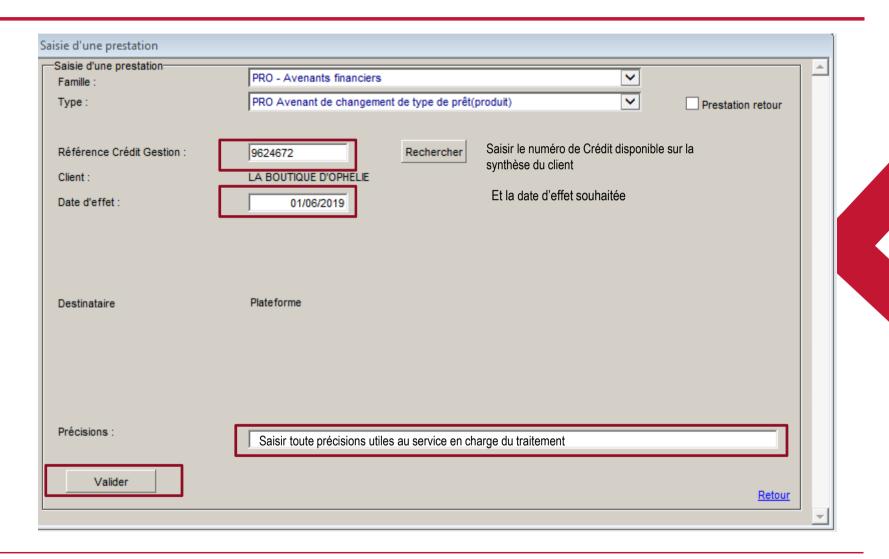














Après la saisie

BORDEREAU D'ENVOI DE DOCUMENTS PAPIER à LA PLATE-FORME Un bordereau à RECAPITULATIF DE LA DEMANDE remplir (partie Caisse: 18715 Groupe: Agence : délégataire) et à N° de la demande OSP: 000.007.135 Réf. Crédit Gestion: 6822734 joindre au dossier Type de prestation : Avenant Financier papier est imprimé Sous-type de prestation: Avenant De Taux automatiquement MONSIEUR NIYP MONCEJ Nom du client: Date d'enregistrement de la demande dans l' OSP: 07/03/2006 Joindre impérativement à ce document les pièces suivantes afin que la plate-forme puisse traiter votre demande: Un message indique le n° Vérif clause de retour à taux fixe (cf contrat) si prêt révisable Fiche de décision délégataire de la prestation à reporter sur le dossier papier FICHE DECISION A compléter par le délégataire Nom du délégataire : Fonction: Accord: Refus: Date et signature du délégataire : isie d'une prestation Impression du bordereau de la prestation n°000.000.063 Commentaire éventuel : OK

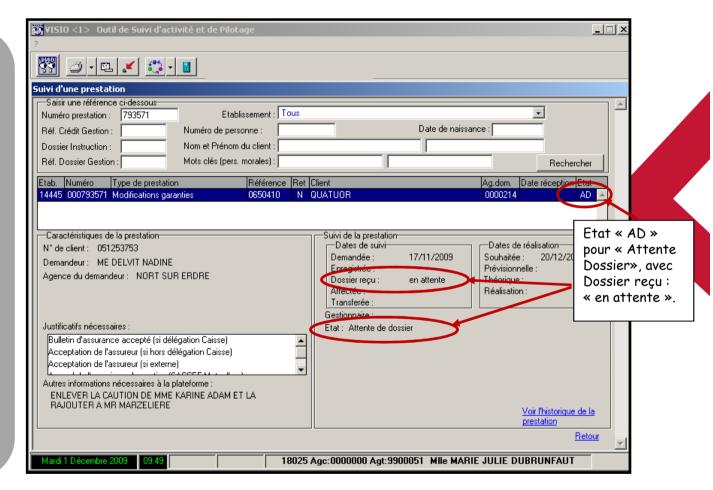


Prestation en attente de dossier

Pour un certain nombre de prestations traitées par la plateforme, l'envoi d'un dossier par l'agence est nécessaire.

De ce fait, dès que l'agence saisie la prestation, l'état de cette dernière est alors

« Attente dossier »



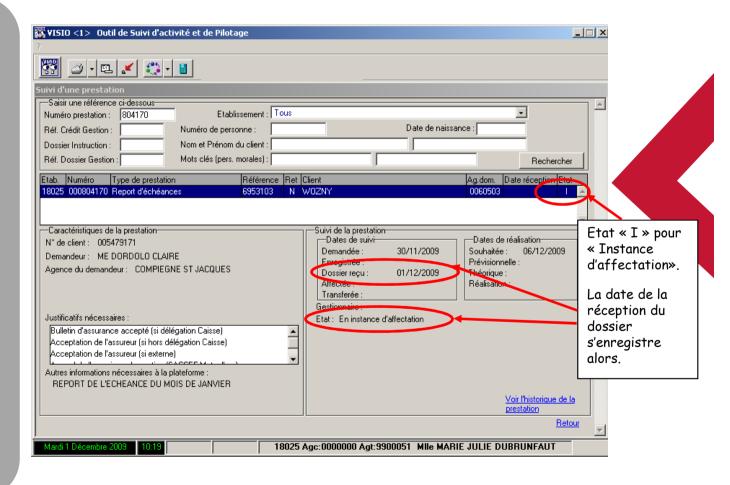


Prestation en instance d'affectation

L'agence a alors 11 ou 5 jours (selon le type de prestation) pour envoyer les dossiers complets à la Plateforme.

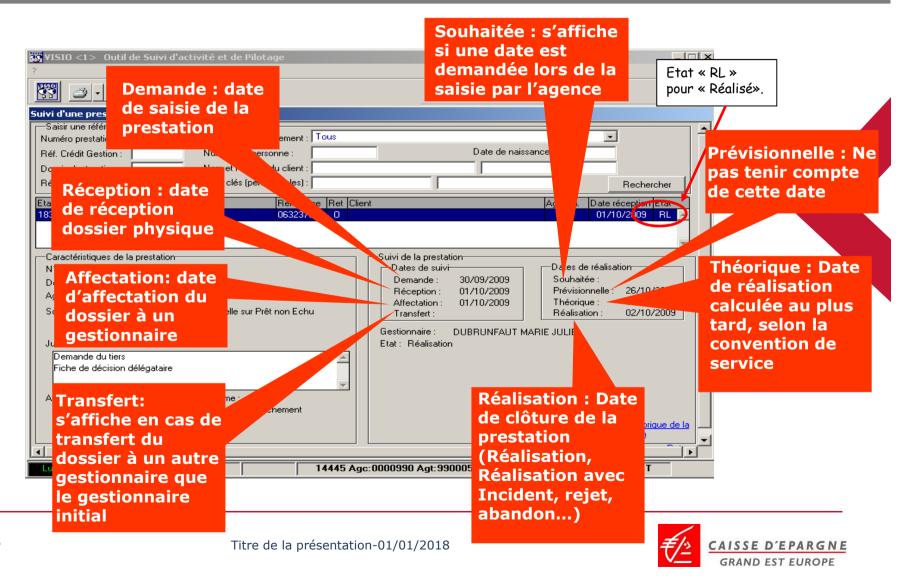
La réception du dossier par le service est prise en compte par VISIO par un changement d'état.

Ensuite la prestation est affectée à un gestionnaire.

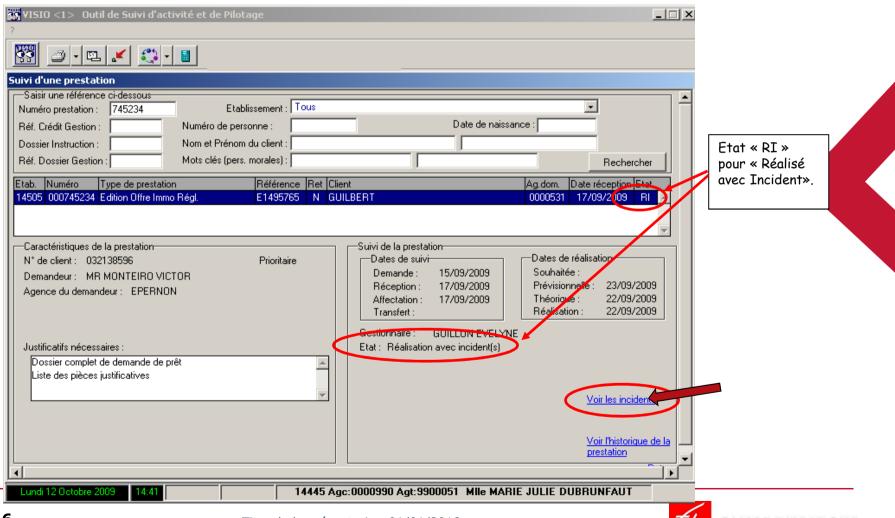




Réalisation de la Prestation

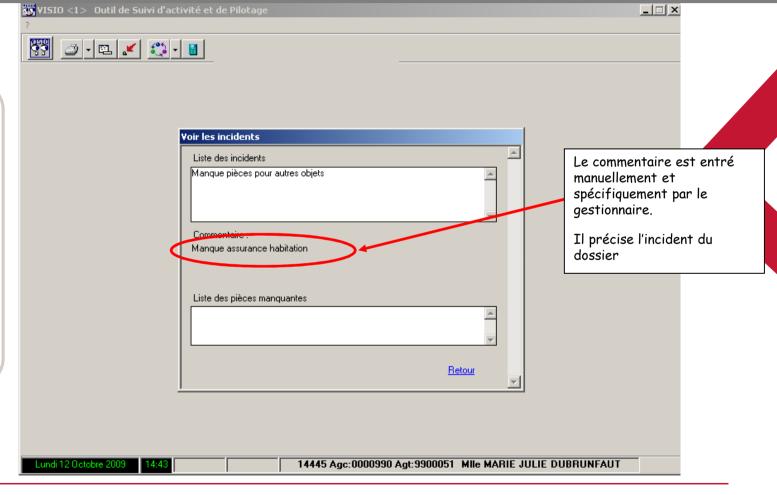


Réalisation de la Prestation avec incident



Réalisation de la Prestation avec incident

En cliquant
sur la
proposition
« voir les
incidents »,
vous accédez
au motif de
la réalisation
avec incident

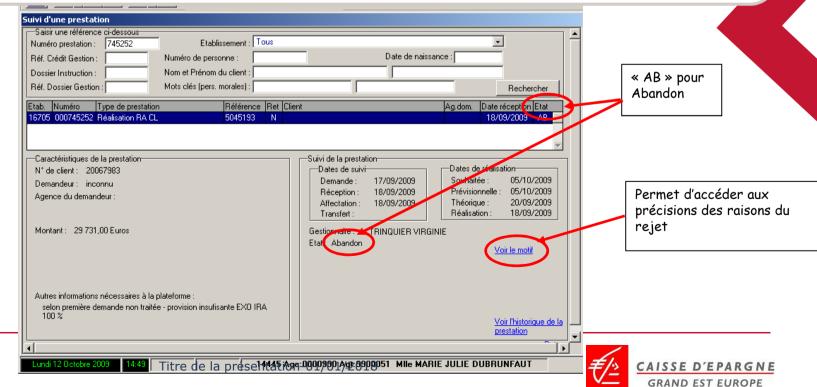




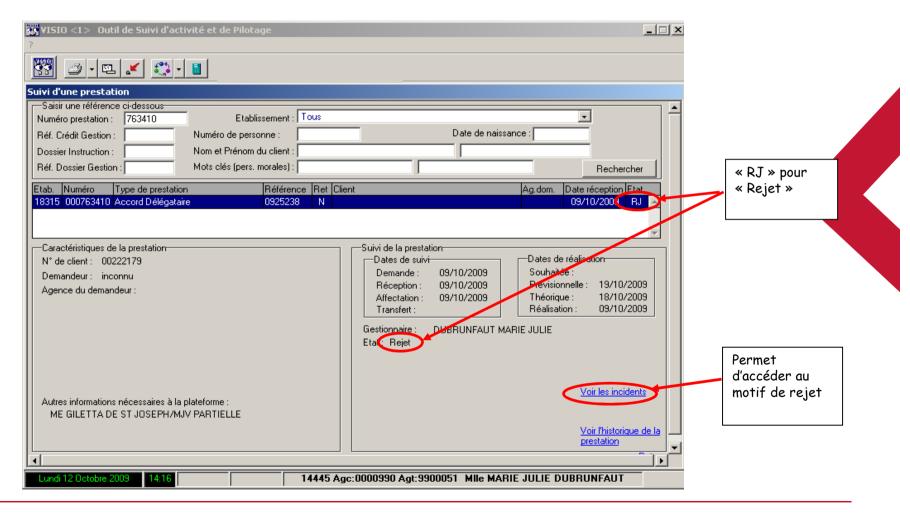
Abandon de la prestation

La raison de l'abandon d'une prestation peut être une des suivantes :

- -Demande de l'agence : Erreur de saisie, abandon demandé de la prestation par Fax/Email,
- -Demande de la Plateforme : Erreur de saisie (type de prestation) de la plateforme,
- -Requalification d'une demande sous VISIO : La plateforme abandonne et requalifie la prestation demandée sous Visio



Rejet de la Prestation





Prestation mise en attente

